



Quels sont mes droits?

Par mjosee

Papa est décédé le 4 avril 2016. Sa blonde est la seule liquidatrice du testament. Je suis allé chez la notaire le 27 septembre pour la lecture du testament. Depuis ce temps, j'ai plus aucune information, l'inventaire des biens n'a pas encore été fait.

Cette femme a décidé après la mort de papa que je pouvais avoir aucune information sur son testament même si je suis une héritière.

Depuis la rencontre chez la notaire en septembre, rien. Je lui ai laissé des messages mais elle ne me rappelle pas et la notaire n'est pas autorisé à me parler.

Que dois-je faire? Continuer d'attendre? Comment faire pour faire respecter mes droits? merci

Par Tisuisse1

Vous prenez VOTRE notaire qui se chargera de défendre VOS intérêts.